

# citrap-vaud.ch

communauté d'intérêts pour les transports publics, section vaud

---

**Téléphone** 021 693 26 39  
**Télécopie** 021 693 67 31  
**CCP** 10-11166-3

**Courrier** D. Mange, station 14, 1015 Lausanne  
**Courriel** daniel.mange@epfl.ch  
**Internet** <http://www.citrap-vaud.ch>

Canton de Vaud  
Département des Infrastructures DINF  
Service des Routes  
Messieurs Pierre-Yves Gruaz et Pascal Bovey  
Place de la Riponne 10  
1014 **Lausanne**

**Concerne:** RRVD 2020 – mise en consultation

Lausanne, le 5 janvier 2009

Messieurs,

Votre envoi du 26 novembre 2008 nous est bien parvenu et nous vous en remercions. Suite à sa lecture, nous nous permettons de vous transmettre quelques éléments de réflexion.

Bien que notre association soit orientée en faveur des transports publics, nous saluons la réflexion du Services des Routes pour véritablement hiérarchiser les routes de notre canton. Cette structuration sera également bénéfique aux nombreux bus et autocars qui sillonnent quotidiennement le réseau routier, tout en sachant que des petites localités restent parfois difficiles à desservir en termes d'accès.

Nous n'avons que superficiellement étudié les traversées des grandes localités. A Lausanne, nous avons vu qu'une route cantonale passera par l'avenue des Figuiers, puis les avenues de Cour et de l'Élysée pour rejoindre la commune de Pully par l'avenue du Denantou, ce qui est déjà le cas à ce jour (RC 777b). Bien que nous comprenions la nécessité de devoir traverser Lausanne d'Est en Ouest, nous sommes interloqués de voir le maintien de cet axe cantonal. En effet, l'avenue de Cour vient de subir de grands travaux d'aménagement de la voirie afin de tranquilliser le quartier tel que défini dans le plan directeur communal des déplacements de la Ville de Lausanne. Nous pensons dès lors qu'il y a une contradiction entre votre réflexion et la volonté communale.

Dans le même ordre, vous structurez le réseau cantonal en passant par les avenues du Chablais, puis de Morges (RC 1a, puis RC 780a). Or en 2015, le futur axe fort de transport public empruntera la portion de route comprise entre les deux avenues citées précédemment. Nous pensons que cette situation sera conflictuelle entre les transports publics de type tramway et un axe routier cantonal. Ensuite, la route cantonale en

# **citrap-vaud.ch**

communauté d'intérêts pour les transports publics, section vaud

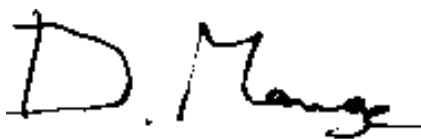
---

question passera par la place Chauderon, la rue des Terreaux, le Grand-Pont, les avenues du Théâtre, de Rumine et du Léman en direction de Pully. Sans remettre en cause la nécessité des traversées de Lausanne, nous pensons que votre choix ne correspond pas aux développements des transports publics. En effet, vers 2015 l'axe routier Place Chauderon – Rue des Terreaux – Grand-Pont sera fermé à la circulation routière pour laisser la voirie aux bus des TL. Nous pensons dès lors qu'il y a une contradiction entre votre réflexion et le développement des transports publics.

Sans chercher à remettre en cause votre réflexion, nous nous permettons de vous suggérer de mettre en parallèle les différents plans directeurs des déplacements communaux des localités au bénéfice de tels documents, ainsi que les plans de développements des transports publics afin de minimiser les situations conflictuelles entre tous les intervenants au niveau du réseau routier.

A ce titre, nous nous permettons de vous proposer l'emploi des avenues de Provence, de Tivoli et Jules-Gonin, qui nous semble un axe Ouest-Est intéressant à développer et qui n'entre pas en conflit avec les futurs développements de la mobilité individuelle ou public. Depuis la place St-François cet axe rejoindrait votre tracé 2020. Nous proposons comme deuxième axe, le bord du lac par l'avenue de Rhodanie et les quais de Belgique. Nous sommes conscients du point noir généré par la voirie exigüe du bas de l'avenue d'Ouchy, du château et des bâtiments commerciaux à proximité, sans parler de l'aspect touristique. Cette contrainte pourrait être levée par une construction souterraine afin de contourner cette zone à multiples vocations. Ce projet de tunnel est d'ailleurs mentionné dans la hiérarchisation du plan directeur communal des déplacements de la Ville de Lausanne.

En espérant que nos remarques vous seront constructives pour la continuité de vos réflexions, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.



Daniel Mange  
Secrétaire citrap-vaud.ch

Frédéric Bründler  
Vice-président citrap-vaud.ch